

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XII

AVRIL 1906

No 4

LA FAMILLE DES CHAMPS DE BOISHÉBERT

(Suite et fin)

HENRY-LOUIS DES CHAMPS DE BOISHÉBERT

Né à la Rivière-Ouelle le 7 février 1679. (1)

Il se destina à la carrière militaire et entra, tout jeune, dans le détachement des troupes de la marine.

En 1706, il était fait enseigne.

En 1711, l'amiral sir Hovenden Walker vint avec une flotte considérable pour faire le siège de Québec. On sait que huit de ses transports se brisèrent sur l'île aux Oeufs, et que plus de 900 de ses hommes périrent.

L'intendant Bégon fit un marché avec le sieur Riverin pour retirer le plus d'effets possibles du naufrage des Anglais. L'enseigne de Boishébert fut chargé, par le gouverneur de Vaudreuil, de surveiller les intérêts du roi dans ce sauvetage. Il s'acquitta parfaitement de cette opération difficile.

En 1712, le gouverneur de Vaudreuil ayant eu avis de plusieurs endroits que les Anglais avaient encore

(1) Son acte de baptême fut cependant inscrit dans les registres de Québec.

l'intention de venir attaquer Québec, fit travailler avec vigueur aux fortifications de la capitale. Deux tours bastionnées furent construites, l'une dans la courtive du bastion Saint-Jean et l'autre au-dessus du palais de l'intendant. On fit une muraille de six pieds de hauteur et de deux pieds d'épaisseur le long de la côte du Palais, " depuis la redoute du bourreau jusqu'à la grange de l'hôpital." On termina aussi la tenaille de la maçonnerie de la redoute du Cap aux Diamants jusqu'à celle du moulin du Pont, soit une longueur de 160 toises. Ces travaux coûtèrent 60,000 livres. Ils furent faits sous la direction de l'ingénieur de Beau-cours, aidé de M. de Boishébert.

" J'ai eu l'honneur de vous écrire l'année dernière en faveur des sieurs de Boishébert, Dupuy, enseignes, et du sieur Frérot, ancien lieutenant réformé, mandait, le 14 novembre 1713, le gouverneur de Vaudreuil au ministre. Je leur rends la même justice cette année, et vous prie de vouloir bien vous souvenir d'eux dans la promotion de l'année prochaine." (1)

Cette demande ne demeura pas sans effet puisque, en 1715, M. de Boishébert fut promu lieutenant.

Les sieurs Peire, Vitré et Hazeur avaient obtenu de MM. de Callières et Champigny en 1700, le privilège exclusif de la pêche aux marsouins dans les lieux de Kamouraska, Rivière-Ouelle, Pointe-aux-Alouettes et autres endroits du fleuve Saint-Laurent. En 1705, ce privilège fut prolongé pour quinze ans en faveur de MM. Hazeur et Peire. Il devait donc expirer en 1720.

Le frère du sieur Peire, décédé, prit de l'avance, et, en 1719, demanda la prolongation du privilège de la pêche aux marsouins pour dix autres années.

M. de Boishébert pria aussi le Conseil de marine de

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 34, c. 11.

lui accorder le même privilège pour la pêche qui se faisait en face de sa seigneurie de la Rivière-Ouelle.

Le Conseil de marine embarrassé demanda à MM. de Vaudreuil et Bégon leur avis sur ces demandes.

Le 26 octobre 1719, ils marquaient en réponse que M. de Boishébert, qui demandait que le privilège pour la pêche des marsouins, dans l'étendue de sa seigneurie, lui fut accordé à l'expiration de celui du sieur Peire, se fondait sur ce que Peire avait renoncé à la succession de son frère, et que, cependant, il avait continué à jouir de ce privilège, et sur ce que M. de la Bouteillerie, père de M. de Boishébert, avait dépensé environ 50,000 francs pour l'établissement de sa terre dont il ne retirait que 900 francs de revenu, et aussi sur les services qu'il rendait comme lieutenant des troupes.

La renonciation du sieur Peire à la succession de son frère montrait que les pertes qu'il avait faites pour l'établissement de cette pêche se montaient, le 9 septembre 1707, à 61,116 francs. Comme il était le premier qui avait entrepris cette pêche au Canada, il y avait fait des dépenses considérables pour achats de cordages, filets et autres ustensiles de pêche. Ce ne fut que quelques années plus tard qu'il se rendit compte qu'on pouvait faire cette pêche sans filets, en faisant seulement un parc avec des perches.

D'un autre côté, la dépense de M. de la Bouteillerie n'avait eu d'autre objet que l'établissement de sa terre, n'en ayant fait aucune qui eut rapport à la pêche en question.

MM. de Vaudreuil et Bégon terminaient comme suit :

“ Comme des six pêches que le sieur Peire a établis, il n'y en a que deux dans la seigneurie du sieur de Boishébert, ils estiment qu'en considération des services de ce dernier, qui est bon officier, et des pertes et

dépenses du sieur Peire, il convient de leur accorder le privilège de ces six pêches et des autres qu'ils pourront établir, pour en jouir conjointement et par moitié pendant dix années, en remboursant par le sieur de Boishébert la moitié du prix des hangars, logements et ustensiles de pêches qui se trouveront aux lieux où elles sont établis, suivant l'estimation qui en sera faite par des arbitres dont ils conviendront."

Le 27 février 1720, le Conseil de marine décidait de suivre l'avis de MM. de Vaudreuil et Bégon. (1)

Le 18 mars 1721, le roi accordait à MM. de Boishébert et Peire, le privilège exclusif des pêches établies aux îles de Kamouraska et autres lieux du fleuve Saint-Laurent, pour en jouir conjointement et par moitié, jusques et compris l'année 1729, à condition que le sieur de Boishébert remboursât au sieur Peire la moitié du prix des hangars, logements et ustensiles qui se trouvaient aux lieux où les pêches étaient établies.

Le roi leur donnait en même temps en commun une gratification de 400 livres. (2)

Le 27 octobre 1722, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au Conseil de marine :

" J'ai l'honneur d'informer le Conseil qu'ayant fait faire l'exercice du canon tous les dimanches et les fêtes de cet été dernier aux soldats canonniers, l'émulation a pris à plusieurs jeunes gens de Québec d'essayer aussi à tirer, ce que leur ayant été permis, ils y ont si bien réussi que je puis assurer le Conseil que j'ai à présent au moins cinquante canonniers aussi capables qu'il s'en puisse trouver en aucun endroit.

" Je continuerai l'été prochain à faire faire cet exer-

(1) *Nouvelle-France. Documents historiques.* Vol. I. p. 153.

(2). Cette gratification leur fut payée jusqu'en 1732.

cice pour lequel on n'emploie que de vieille poudre à canon qui se gâterait entièrement pour peu qu'on la gardât plus longtemps.

“ Le sieur Gaillard, commissaire d'artillerie qui commande seul le détachement des canonniers, ayant baissé par son âge avancé et ne se trouvant plus en état de les bien discipliner, il me paraît qu'il serait nécessaire de mettre à la tête de ce détachement un officier capable pour les entretenir dans une bonne discipline et soulager le sieur Gaillard.

“ Et comme le sieur de Boishébert, lieutenant qui depuis . . . ans, sert en qualité d'aide-major de Québec a les qualités nécessaires pour bien s'acquitter de cet emploi, j'ai l'honneur de le proposer pour cela et de prier très humblement le Conseil de lui accorder une commission de lieutenant d'artillerie en ce pays, sans cependant qu'il y ait des appointements.” (1)

Le 22 avril 1727, M. de Boishébert obtenait une expectative de capitaine.

Le 14 mai 1728, M. de Lignery devenait major de Trois-Rivières, et le Conseil de marine donnait sa compagnie à M. de Boishébert. (2)

C'est à la fin de cette même année 1728 que M. de Beauharnois confia à M. de Boishébert le commandement de Détroit. Il y resta jusqu'au 10 juin 1734. L'acte le plus important de son administration à Détroit fut de régulariser les titres de propriété de la plupart des habitants. Ceux-ci s'étaient établis sur une simple permission du commandant et on comprend que n'étant pas propriétaires du fond ils n'étaient guère porté à améliorer leur culture. Le changement

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 44, c. 11.

(2) En 1728, M. de Boishébert était en France. Il devait revenir à bord de l'*Eléphant*, mais il tomba malade de la petite vérole à Blois et dût retarder son retour au pays.

opéré par M. de Boishébert augmenta le nombre des concessionnaires. Le Conseil de marine fut très satisfait de l'œuvre accomplie par M. de Boishébert à Détroit et lui fit des éloges mérités.

Le 15 octobre 1720, M. de Beauharnois demandait la croix de Saint-Louis pour M. de Boishébert. Le ministre lui fit répondre qu'il ne pouvait la lui accorder parce que plusieurs capitaines plus anciens que lui ne l'avaient pas. Il devait mourir sans obtenir cette récompense qu'il avait pourtant bien gagnée.

M. de Boishébert décéda à Québec le 6 juin 1736. (1)

Il avait épousé, à Montréal, le 10 décembre 1721, Louise-Geneviève, fille de Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, et de Marie-Charlotte Denis.

Elle décéda à l'Hôpital-Général de Québec le 15 octobre 1769. "La fortune de sa famille, nous disent les annales de cette communauté, avait subi le choc des événements ; mais le cœur de cette noble dame était demeuré grand et généreux, et, jusqu'à la fin, elle fit à l'Hôpital-Général tout le bien que lui permettaient ses modestes ressources."

Madame de Boishébert avait eu cinq enfants :

I

CLAUDE-LOUIS DES CHAMPS DE BOISHÉBERT

Né à Montréal le 22 septembre 1722.

Décédé au même endroit le 3 juin 1723.

(1) "Les services qu'avait rendus son père, dit l'abbé Casgrain (*Une paroisse canadienne*, p. 180) aussi bien que ses mérites personnels, lui valurent le poste de gouverneur de Louisbourg." M. l'abbé Casgrain fait erreur. M. de Boishébert n'a jamais été gouverneur de Louisbourg.

II

LOUISE-CHARLOTTE DES CHAMPS DE BOISHÉBERT

Née à Québec le 1er septembre 1724.

Mariée, à Québec, le 30 juin 1745, à Pierre Roch de Saint-Ours, sieur D'Eschaillons, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine, fils de Jean-Baptiste de Saint-Ours et de Marguerite LeGardeur de Repentigny.

M. de Saint-Ours, sieur D'Eschaillons, mourut à Montréal, le 24 septembre 1782.

Sa veuve décéda au même endroit le 22 mai 1795.

III

LOUISE-GENEVIÈVE DES CHAMPS DE BOISHÉBERT

Née à Québec le 7 octobre 1725.

Mariée, à Québec, le 6 janvier 1743, à Charles-François Tarieu de Lanaudière, lieutenant dans les troupes, fils de Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade et de Marguerite de Verchères.

Pendant les dernières années du régime français, le salon de madame de Lanaudière fut un des plus recherchés de la capitale. " La petite rue du Parloir, dit M. l'abbé Casgrain, était un des principaux centres où se réunissait le beau monde de Québec ; deux salons surtout y étaient recherchés : celui de madame de Lanaudière et celui de madame de Beaubassin, toutes deux étaient renommées pour leur élégance et leur esprit. Les charmes de la conversation de madame de Beaubassin semblent avoir eu particulièrement de l'attrait pour Montcalm, car son salon était celui qu'il fréquentait le plus souvent. Ailleurs, comme chez l'intendant, ou chez madame Péan, il se désennuyait, quelquefois il s'étourdissait ; chez madame de Lanaudière, il s'intéressait, mais chez madame de Beaubassin, il s'attachait. La condescendance ou

la politesse l'entraînaient ailleurs ; ici c'était l'amitié." (1)

Madame de Lanaudière décéda à Québec le 4 juillet 1762, et fut inhumée dans l'église des Ursulines.

M. de Lanaudière se remaria, le 12 janvier 1764, à Marie-Catherine, fille de Charles LeMoine, baron de Longueuil, et de Catherine-Charlotte Le Gouès.

Il mourut à l'Hôpital-Général de Québec le 1er février 1776, et fut inhumé dans l'église de ce monastère.

IV

CHARLES DES CHAMPS DE BOISHÉBERT ET DE RAFFETOT

Le continuateur de la lignée.

V

ANGÉLIQUE-JOSEPHE DES CHAMPS DE BOISHÉBERT

Née à Montréal le 20 mars 1728.

Le 31 août 1745, elle faisait profession à l'Hôpital-Général de Québec sous le nom de Sainte-Geneviève.

La mère Sainte-Geneviève mourut le 4 octobre 1757, à l'âge de 30 ans, après douze ans de profession religieuse.

“ Elle embrassa les pratiques de la vie religieuse avec une ferveur et un courage qui édifiaient toutes ses compagnes. De si heureux commencements présageaient ce qu'elle serait dans la suite. Elle avait un bon cœur et un esprit droit, ennemi de tout artifice. Elle était bienfaisante et charitable, non moins que généreuse et désintéressée, aimant à faire plaisir et à rendre service, dût-elle se gêner beaucoup pour cela.” (2)

(1) *Montcalm peint par lui-même. Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, tome VIII, p. 14.

(2) *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 341.

CHARLES DES CHAMPS DE BOISHÉBERT ET
DE RAFFETOT

Né à Québec le 7 février 1727.

Il entra au service en 1742, à l'âge de 15 ans, en qualité de sous-aide-major, dans la garnison de Québec.

En 1743, il fut détaché au fort Saint-Frédéric, sous les ordres du sieur de Fonville. Les préparatifs de guerre que faisaient les Anglais sur les frontières fournirent à cet officier la première occasion d'essayer les talents militaires du jeune de Boishébert. Il l'envoya à la tête de 25 hommes, vers la rivière de Sarasto, pour reconnaître les préparatifs de l'ennemi. Il s'acquitta de cette mission avec succès. La course était de 60 lieues. Cependant, il revint au bout de 12 jours avec tous les renseignements qu'on pouvait désirer sur les préparatifs des Anglais.

Le gouverneur de Beauharnois informé des travaux des Anglais, envoya un corps de 500 hommes sous la conduite du sieur Marin pour les détruire. M. de Boishébert fit cette expédition en qualité d'aide-major. Le village de Sarasto fut brûlé, de même que les magasins et bâtiments élevés par les Anglais. 150 ennemis furent tués et autant furent faits prisonniers.

En 1746, M. de Boishébert accompagna son oncle, M. de Ramezay, dans son expédition en Acadie. On apprit, en arrivant à la Baie Verte, que les Anglais avaient au port LaJoie, dans l'île Saint-Jean, une frégate de 24 canons, la *Shirley*, et un autre vaisseau de 16 canons, et qu'ils voulaient faire une descente dans cet endroit.

M. de Ramezay donna ordre à M. de Boishébert

CHARLES DES CHAMPS DE BOISHÉBERT ET DE RAFFETOT



CHARLES DES CHAMPS DE BOISHÉBERT ET DE RAFFETOT

d'aller s'assurer de la vérité de ce rapport. Il s'embarqua dans un canot d'écorce et malgré une mer très forte, s'acquitta très rapidement de sa mission. Il rendit à son chef un compte exact de la force des vaisseaux et du nombre d'hommes que les Anglais avaient débarqués dans l'île. M. de Ramezay se décida aussitôt à envoyer M. de Saint-Pierre, avec 500 hommes, pour attaquer ceux qui étaient descendus à terre. M. de Boishébert fut encore de ce détachement. Le camp ennemi fut surpris et attaqué si vivement, que, de 200 hommes qui le composaient, il ne s'en sauva qu'un seul ; le reste fut pris ou tué.

M. de Boishébert prit ensuite part au siège de Port-Royal sous M. de Ramezay. Mais la flotte commandée par le marquis de la Jonquière n'ayant pu aider à l'assaut de la ville, l'armée canadienne dû se retirer à l'approche de l'hiver. Elle se rendit d'abord aux Mines, puis à Beaubassin.

Dans le cours de l'hiver, les Anglais s'emparèrent du village des Mines. M. de Ramezay organisa un parti de 250 Canadiens pour aller attaquer et déloger les Anglais qui étaient au nombre de 600. L'attaque se fit à quatre heures du matin. Après une lutte acharnée qui dura jusqu'à trois heures de l'après-midi, les Anglais capitulèrent. M. de Boishébert s'était couvert de gloire dans cette occasion.

Dès que la saison le permit M. de Ramezay et sa petite armée reprirent la route de Québec.

Au mois d'août 1747, M. de la Galissonnière, qui venait relever le marquis de Beauharnois, donna à M. de Boishébert le commandement d'un vaisseau parlementaire pour aller à la baie de Gaspé échanger quelques prisonniers.

Un des premiers soins de M. de la Galissonnière fut d'assurer le commerce des pays d'en haut, où les

Sauvages, alliés des Anglais, attaquaient souvent les traiteurs français. Il détacha, pour l'exécution de ce dessein, 600 hommes sous la conduite du sieur de Celoron.

M. de Boishébert fut employé dans le détachement qui se porta de Montréal au Détroit. Pendant que les troupes séjournaient au Détroit, 60 Sauvages pillèrent une habitation française et firent plusieurs prisonniers. MM. de Courtemanche et de Boishébert se mirent à la tête de 150 hommes et poursuivirent ces brigands. Ils leur tuèrent 10 hommes, en prirent 15 et recouvèrent les prisonniers français.

M. de la Galissonnière ayant résolu de s'opposer au projet formé par les Anglais de rétablir au bas de la rivière Saint-Jean un fort qui avait été détruit en exécution du traité d'Utrecht, jeta les yeux sur M. de Boishébert pour exécuter ce dessein.

Il lui donna 180 soldats et miliciens. Le voyage se fit en raquettes de Québec à la rivière Saint-Jean. Le 28 avril 1749, il était rendu au hâvre de Ménacoché, et y arborait le pavillon de la France. Le capitaine Rouse, commandant d'une petite escadre anglaise, essaya de lui en imposer, mais de Boishébert lui répondit qu'il ne commencerait par les hostilités, mais qu'il n'abandonnerait pas non plus le terrain qu'il avait ordre d'occuper.

Peu après, M. de Boishébert reçut ordre de M. de la Galissonnière d'aller à Beaubassin pour engager les Acadiens de se donner à la France, et les prévenir qu'on leur envoyait à Chédaik un commandant qui les soutiendrait.

M. de Boishébert commanda à la rivière Saint-Jean jusqu'en 1751.

Au mois d'octobre 1751, le marquis de la Jonquière, pour donner à M. de Boishébert des preuves de

la confiance et de la satisfaction qu'il avait de sa conduite, le chargea de porter ses dépêches à la Cour. Le Roi honora le jeune officier d'une gratification de 2000 livres. Il revint au Canada l'année suivante.

Au commencement de 1753, le marquis Duquesne, qui avait succédé à M. de la Jonquière, envoya un corps de troupes à la Presqu'île, pour y construire un fort. M. de Boishébert conduisit l'avant-garde composée de 500 hommes. Il essuya de grandes fatigues, et contribua beaucoup à l'exécution de ce dessein, par l'attention qu'il eut de ménager les vivres pour le lieu où on devait séjourner, et d'en retirer la plus grande partie des mains des soldats, pour en faire un magasin dans la baie de Quinté. Le fort fut bâti ; une garnison y fut laissée, et M. de Boishébert revint à Québec.

M. Duquesne envoya, l'année suivante, M. de Boishébert sur la rivière Saint-Jean, où il lui confia le commandement du fort de La Tour. Un des articles de ses instructions était de lever le plan des havres situés depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à Boston. Il s'en acquitta promptement, parcourant la côte en chaloupe, déguisé en pêcheur.

En 1755, après avoir pris le fort de Beauséjour, le général Monckton détacha 1500 hommes pour aller s'emparer du fort La Tour. Les Acadiens et les Sauvages, effrayés de la prise de Beauséjour, refusèrent de soutenir la garnison du fort La Tour. Elle n'était que de 60 hommes. Il eut été impossible, avec cette poignée de monde, de résister à l'ennemi. M. de Boishébert fit transporter toutes ses munitions au haut de la rivière, puis il fit sauter sa petite place. Retranché sur les hauteurs, il attendit les ennemis. Ceux-ci, malgré leur prodigieuse supériorité, n'osèrent entreprendre de l'y forcer, et ils se rembarquèrent.

M. de Boishébert voyant qu'avec les faibles moyens laissés à sa disposition il ne pouvait rien faire contre les Anglais, s'occupa à transporter dans le gouvernement de Québec et à l'île Saint-Jean une partie des habitants de l'Acadie.

Il se dévoua à cette tâche pendant deux années. Avec sa petite troupe il harcelait les Anglais afin de donner aux pauvres Acadiens le temps de fuir avec leur peu de bien. M. de Drucour, gouverneur de l'île Royale, et M. Dubois de Lamothe, chef d'escadre, rendirent à la Cour un témoignage si avantageux de ses services que le roi lui accorda, le 15 février 1758, la croix de Saint-Louis.

En 1758, les Anglais firent encore le siège de Louisbourg. M. de Vaudreuil envoya M. de Boishébert au secours de cette place. Ses officiers et ses hommes firent des prodiges de valeur, mais les Anglais étaient tellement supérieurs en nombre qu'il dût se retirer après leur avoir fait subir le plus de dommage possible.

En 1759, M. de Boishébert prit une part brillante à la défense de Québec. A la fatale journée du 13 septembre, il se leva de son lit de douleur—il était sérieusement malade depuis plusieurs semaines—pour aller se mettre sous les ordres du marquis de Montcalm.

A la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760, le chevalier de Lévis chargea M. de Boishébert du commandement des grenadiers. Là encore, il se conduisit en héros.

Enfin, lorsque le pays fut passé aux mains des Anglais, M. de Boishébert s'embarqua pour la France avec la plupart des officiers et soldats qui avaient résisté si longtemps à l'armée anglaise beaucoup plus nombreuse et pourvue de tout en abondance.

Après avoir prodigué sa santé et ses forces pour la défense du Canada, M. de Boishébert, en arrivant en France, fut jeté à la Bastille. Il était accusé avec une cinquantaine de ses compagnons d'armes d'avoir pris part aux prévarications de l'intendant Bigot. Le procès dura quinze mois, mais M. de Boishébert fut déchargé de l'accusation. (1)

M. de Boishébert, fatigué et affaibli par ses nombreuses campagnes, abandonna l'armée et vécut ensuite dans la commune de Raffetot, non loin de Rouen, dont il était le seigneur. Il y vivait encore en 1783. Nous n'avons pu nous procurer la date de sa mort, les registres de cette commune ayant été détruits pendant la Révolution.

M. des Champs de Boishébert et de Raffetot avait épousé à Cliponville, bailliage de Caudebec (Normandie), le 7 septembre 1760, sa cousine Charlotte-Antoinette, fille de messire Antoine-Adrien des Champs, chevalier, seigneur de Boishébert, seigneur haut justicier et patron honoraire de Cliponville, Anvronville, Hautot-le-Valois, etc, etc, et de noble dame Marie-Catherine-Elizabeth-Gabrielle Auber.

De ce mariage naquit un fils : (2)

(1) Nous avons pris nos renseignements sur la carrière de M. de Boishébert dans le mémoire présentée par son procureur, M. Clos, à la commission présidée par M. de Sartine.

(2) M. l'abbé Daniel (*Histoire des grandes familles françaises du Canada*, p. 287), dit au sujet de Charles des Champs de Boishébert : " Etant passé en France à la conquête, il donna en mariage une de ses demoiselles à M. Henri-Charles LeBègue de Germigny, d'abord pair de France en 1819, puis préfet en 1826." M. l'abbé Casgrain (*Une paroisse canadienne*, p. 182) fait la même remarque. On a vu (p. 73) qu'ils font erreur.

ROCH-CHARLES-GABRIEL DES CHAMPS
DE RAFFETOT

Né à Saint-Sulpice de Paris le 18 juin 1762.

Le 16 septembre 1774, il entra en qualité de volontaire au régiment royal étranger, cavalerie.

Il épousa une demoiselle de Toulesmesnils qui lui donna deux enfants :

1° Henriette des Champs de Raffetot qui devint la marquise de Tardieu de Mallersaye.

2° Roch des Champs de Raffetot qui épousa Agathe Grandin, et mourut sans postérité.

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS DES CHAMPS DE LA BOUTEILLERIE

M. Benjamin Sulte nous communique la note suivante au sujet du premier des Champs qui vint s'établir dans la Nouvelle-France :

“ Parlant de l'année 1672, qui fut remarquable par le grand nombre de concessions de terres en seigneuries, M. l'abbé Faillon (III, 346) dit : “ Le roi avait déjà fait une concession de mille arpents de terre, située entre les Trois-Rivières et Montréal, en faveur d'un gentilhomme normand du pays de Caux, le sieur de la Bouteillerie qui, dans le dessein de s'y établir et de la mettre en valeur, s'embarqua à Dieppe, à la fin du mois de juin 1671, sur le navire le *Saint-Jean-Baptiste*, conduisant pour cela, avec lui deux charpentiers, deux maçons et quatre manœuvres. Mais il parait qu'arrivé en Canada, il craignit de s'établir sur des terres si exposées aux incursions des barbares et renonça à sa concession pour se fixer sur une autre où il n'eût pas les mêmes dangers à courir. Du moins, le 29 octobre de l'année suivante 1672, il obtint de M. Talon deux lieues de terre de front au bord du fleuve Saint-Laurent, savoir : une lieue au dessus et une lieue au des-

sous de la rivière Ouella, cette rivière y comprise, sur une lieue et demie de profondeur, et ce fut là qu'il s'établit."

" Cette note a été imprimée en 1866. Je ne l'ai pas remarquée dans le temps, n'en ayant aucun besoin.

En 1880, M. l'abbé Casgrain disait dans *Une paroisse Canadienne* (pp. 17, 31) que des Champs de la Bouteillerie était officier au régiment de Carignan.

" En 1882, dans le tome IV, p. 48, de l'*Histoire des Canadiens-Français* j'ai répété cela, pensant bien que M. Casgrain avait étudié son homme. Or, depuis vingt-cinq ans que je guette partout les noms des officiers du régiment en question, je n'ai point rencontré celui de des Champs, et je suis persuadé qu'il n'était ni militaire ni autre chose qu'un simple particulier. Le fait d'avoir accepté des terres au-dessus des Trois-Rivières avant que de venir dans le pays montre qu'il ne se rendait pas compte de la situation puisqu'il craignait les Iroquois et n'eut rien de plus pressé, une fois ici, que d'abandonner cette concession pour une autre au bas de Québec.

M. Casgrain a fait comme tant d'autres : il a rattaché son personnage au régiment de Carignan parce que c'est de bon ton.

" A la page 92 de *Une paroisse Canadienne*, M. Casgrain nous donne les noms des premiers habitants de la seigneurie de la Bouteillerie et y ajoute le lieu de leur origine. Ainsi : Guillaume Lissot y est marqué comme étant venu de 1681 à 1690 et tout droit de Lisieux en Normandie pour se fixer sur la terre de la Bouteillerie. Cependant, Lissot était à Québec avant M. des Champs, puisqu'il s'y était marié en janvier 1670. C'est de Québec qu'il passa à la Bouteillerie quelques années plus tard. Tout le tableau de M. Casgrain est incorrect : il a été fait pour grossir le mérite du sieur des Champs.

FRANÇOIS CLAIRAMBAULT D'AIGREMONT

La famille D'Aigremont est originaire de la Franche-Comté, province de l'ancien royaume de Bourgogne. Elle est très ancienne puisqu'on voit un D'Aigremont chevalier croisé en 1191. Elle a produit onze chambellans de l'archevêché de Besançon. Renaud D'Aigremont se joignit à Jean de la Rochelle pour faire la guerre à Jean de Vergy au quatorzième siècle. A la mort de François D'Aigremont, en 1688, l'office héréditaire de chambellan passa à la maison de Grammont.

C'est le 1er juin 1701 que François Clairambault, sieur D'Aigremont, fut nommé, par le roi, commissaire ordinaire de la marine dans la Nouvelle-France, au lieu et place du sieur de la Touche, transféré à Rochefort.

M. D'Aigremont vint immédiatement prendre possession de sa charge.

Le 10 mai 1702, le ministre du roi informait M. D'Aigremont que son maître venait de créer cent charges de commissaires de la marine et des galères, dont le salaire serait de 2000 livres. Ces charges devaient se vendre 30,000 livres. M. D'Aigremont était en même temps averti qu'il devait en acheter une s'il voulait être continué dans son emploi.

M. D'Aigremont n'avait pas le moyen de faire pareil déboursé, et il demanda au roi de le continuer dans sa charge.

Le 20 juin 1703, le ministre du roi informait M. D'Aigremont que n'ayant pas acheté la charge de commissaire il ne pouvait être continué. Il le consolait en lui offrant la charge de secrétaire de M. de Beauharnois et en lui faisant espérer, pour plus tard, une subdélégation.

Le 30 juin 1707, le roi choisissait M. D'Aigremont pour aller au fort Cataracoui, à Niagara, au fort du détroit de Pontchartrain et à Michillimakinac.

“ Sa Majesté, lisons-nous dans les instructions de M. D’Aigremont, ayant dessein de soutenir ses postes, elle a été bien aise d’y envoyer un homme de confiance pour vérifier l’état où ils sont et le commerce qui s’y fait et l’utilité dont ils peuvent être pour la colonie du Canada. Elle a jeté les yeux sur lui, étant bien persuadée qu’il exécutera ponctuellement ce qui est porté par ce mémoire et qu’il en rendra un bon compte à son retour. (1)

Le roi fut très satisfait du voyage de M. D’Aigremont. Le 6 juillet 1709, il lui faisait écrire par son ministre qu’il avait tenu compte de ses avis, qu’il conserverait le fort Frontenac, qu’il ne ferait rien pour en établir un à Niagara, etc, etc. (2)

Le 10 novembre 1707, M. Raudot père écrivait au ministre :

“ Je crois pouvoir prendre, Mgr, la liberté de vous dire que vous m’avez donné pour secrétaire le sieur D’Aigremont. Il en touche aussi les appointements, et je suis néanmoins obligé de le laisser à Montréal en qualité de commissaire et de subdélégué, parce que c’est l’endroit du pays où il y a toujours le plus de troupes n’y ayant guère que lui ici capable de faire ce détail auquel il est d’autant plus propre qu’outre la capacité que l’exercice qu’il a toujours fait ici de la charge de commissaire lui a donné, il a encore toute la probité et l’honneur que demande cet emploi.” (3)

Le 15 juin 1712, le roi informait M. Bégon, nommé intendant de la Nouvelle-France, qu’il devait prendre avis de M. D’Aigremont à qui Raudot avait remis en partant les affaires d’intendance. “C’est un bon sujet,” ajoutait-il.

(1) *Nouvelle-France. Documents historiques*, vol. I, p. 48.

(2) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, p. 414.

(3) *Correspondance générale, Canada*, vol. 26, c. 11.

Le nouvel intendant ne tarda pas à se rendre compte des services que pouvait lui rendre M. D'Aigremont, et, le 13 octobre 1712, il le nommait pour faire fonction de contrôleur de la marine.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre le 14 octobre 1716 :

“ Nous avons l'honneur de représenter au Conseil que le sieur D'Aigremont est venu ici en 1701 commissaire de la marine par commission dont copie est ci-jointe. qu'il a été employé sur les états du Roi en la dite qualité pendant deux ans et qu'alors les commissaires de la marine ayant été créés en titre d'office et le sieur D'Aigremont n'ayant point été en état d'en acheter une il fut employé sur l'état du Roi en qualité de commis de l'intendant avec ordre de continuer de faire les fonctions de commissaire de la marine, lesquelles il a fait depuis ce temps là jusqu'à présent et celles d'ordonnateur à Montréal. Il l'a été même dans tout le pays depuis le départ de M. Raudot au mois de novembre 1711 jusqu'à l'arrivée du sieur Bégon au mois d'octobre de l'année suivante et il a toujours servi avec beaucoup de droiture et de capacité ainsi qu'il paraît par les dernières lettres qu'il a reçues de M. de Pontchartrain dont copie est ci-jointe Il mérite d'être rétabli dans sa première qualité de commissaire de la marine et nous supplions le Conseil de lui accorder une nouvelle commission aux mêmes appointements que les autres commissaires de la marine et nous lui serons très obligés.” (1)

Le chaleureux appel du gouverneur et de l'intendant en faveur de M. D'Aigremont fut enfin entendu, et, le 7 juillet 1717, le Conseil de marine, en récompense des longs et utiles services de M. D'Aigremont, le rétablissait dans sa charge de commissaire de la marine.

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 36, c. 11.

Le 14 octobre 1723, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre :

“ Nous avons l’honneur de vous représenter que M. D’Aigremont, commissaire de la marine, qui sert le Roi depuis trente-sept ans, avec tous les désintéressements, capacités et autres bonnes qualités qu’on peut désirer, n’a que 1800 livres d’appointements et qu’il mérite que Sa Majesté eut égard à ses bons services ; nous vous supplions de vouloir bien lui accorder une augmentation de 600 livres n’ayant d’autres fonds ni ressources que ses appointements.” (1)

En mai 1726, le feu détruisait le palais de l’intendant situé sur les bords de la rivière Saint-Charles, à Québec. Il ne resta debout que les murs, les voûtes et les cheminées. M. D’Aigremont perdit dans cet incendie à peu près tout ce qu’il avait.

On sait les difficultés qui éclatèrent en 1728 entre le gouverneur de Beauharnois et l’intendant Dupuy. Celui-ci forcé de retourner en France fut temporairement remplacé par M. D’Aigremont.

Le 1er octobre 1728, le gouverneur informait le ministre qu’il avait fait venir M. D’Aigremont de Montréal pour remplacer M. Dupuy parti pour la France. (2)

M. D’Aigremont mourut à Québec le 1er décembre 1728.

Le gouverneur de Beauharnois annonçait sa mort au ministre, le lendemain, dans les termes suivants :

“ J’ai l’honneur de vous donner avis de la mort de M. D’Aigremont, qui est universellement regretté en ce pays. Il mourut hier à une heure après-midi ; son désintéressement a été si grand pendant sa vie, qu’on n’a pas trouvé, à sa mort, de quoi le faire enterrer. Je

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 48, c. 11.

(2) Correspondance générale, Canada, vol. 50, c. 11.

lui ferai rendre les honneurs qui lui sont dûs, et tout le monde se porte d'inclination à y contribuer." (1)

P. G. R.

MANIÈRE DE FAIRE LE SUCRE D'ÉRABLE EN CE PAYS

Vers le 25 mars de chaque année, les habitants qui veulent faire du sucre d'érable (seul sucre que l'on fasse dans ce pays) se transportent dans les érablières, avec un grand chaudron de 10 seaux, des haches, des batte-feu, pierre-fusil, une pelle, et des vivres ; ce qu'ils transportent sur une petite traîne à leur cou, étant impossible d'y aller avec des chevaux.

Rendus-là, ils commencent à faire un trou dans la neige jusqu'à la terre d'environ 23 pieds en superficie, et y élèvent une petite cabane ronde dont le haut au milieu est à jour de deux pieds, pour laisser passer la fumée du feu qu'ils font au milieu de la cabane. Lorsqu'ils l'ont parachevée, ils font des auges de deux pieds de long, sur dix pouces de large, et en font autant qu'ils veulent entailler d'arbres ; c'est ordinairement deux ou trois cents.

Leurs auges creusés, si le temps le permet, c'est-à-dire qu'il soit assez chaud, ils entaillent leurs érables de la manière suivante : Ils font avec leur hache une entaille oblique de quatre pouces sur deux, et mettent au bord de la coupe, un petit morceau de bois de huit pouces de long, sur un de large, qui est fait en façon de dalle (qu'ils appellent goudrilles) dans laquelle l'eau qui sort de l'arbre s'écoule et va tomber dans l'auge qui est au pied et qui peut contenir trois pots.

Sur les cinq heures après-midi, ils charroient l'eau dans des seaux, à leur cabane, et ce en raquettes. Ils mettent cette eau dans des cuves ou barriques.

(1) Correspondance générale, Canada. vol. 50, c. 11.

Lorsque l'eau qui a coulé dans la journée est ramassée, ils mettent leur chaudron plein, sur le feu, et l'y font bouillir à gros bouillon jusqu'à ce que l'eau y soit réduite en sirop. Dès qu'il est bien épais, c'est alors qu'il faut beaucoup d'attention pour éviter qu'il ne se gonfle et ne se renverse dans le feu. Ce qu'ils évitent en brassant continuellement ce sirop avec une *spatule* ou palette de bois franc, jusqu'à ce qu'il soit en sucre, ce qu'ils connaissent par le moyen de cette même spatule, qui est percé au milieu, de sorte qu'en soufflant sur l'endroit où est le trou, s'il en sort une petite rondelle ou boule, qui en tombant sèche aussitôt, ils sont certains que leur sucre est cuit. Ils le tirent alors sans perdre de temps, et portent le chaudron sur la neige, continuant de brasser avec la palette jusqu'à ce qu'il ne bouille plus, pendant ce temps un petit garçon prépare des moules faits d'écorce de bouleau de différente grandeur, qu'il pose dans la neige : et dès que le sucre ne bouille plus, ils le transvident dans ces moules avec une *gamèle* ou cuiller. Ils le laissent là environ une demi-heure après quoi il le retirent et le mettent sécher à sa fin sur des planches aérés.

Le degré de chaleur pour que les érables coulent est depuis deux degrés et au-dessus, et jamais au-dessous.

Le vent le plus favorable est le sud-ouest et qu'il ait gelé la nuit précédente.

Chaque érable coule par jour deux pots d'eau, et il en faut dix pour faire une livre de sucre, qui se vend dans ce pays douze sols.

Ce sucre est très estimé quoiqu'il soit aussi brun que la cassonade qui nous vient des îles étrangères. Il est très bon pour le rhume ; il s'en fait une grande consommation ici. L'on peut faire du sucre tant qu'il y a de la neige au pied des arbres, ce qui dure environ un mois. (*Extrait des Mémoires inédits de Nicolas-Gaspard Boisseau*)

REPONSES

Panet vs Panet. (XII, III, 1134)—La Chambre d'Assemblée et le Conseil législatif créés par la constitution de 1791 se réunirent à Québec le 17 décembre 1792. " C'était un événement solennel, remarque Ignotus. Pour la première fois, un parlement canadien était appelé à donner des lois à son pays."

Les honorables MM. Pierre Panet, Jenkin Williams et James Monk, commissaires nommés pour administrer les serments aux membres de la Chambre d'Assemblée, s'acquittèrent d'abord de leur besogne, puis le gentilhomme huissier de la Verge Noire, M. William Bouthillier, vint informer la Chambre que le lieutenant-gouverneur Alured Clarke requérait sa présence immédiatement dans la salle du Conseil législatif. Là, Son Excellence. s'adressant aux députés leur dit en anglais :

" L'usage parlementaire et la manière convenable de conduire les affaires que vous allez entreprendre, rendent nécessaire que vous ayez un orateur ; c'est mon plaisir que vous retourniez dans votre Chambre, et que vous fassiez choix d'une personne capable de remplir cet office, que vous me présenterez pour mon approbation jeudi prochain à midi, auquel temps je vous déclarerai les causes pour lesquelles j'ai convoqué cette Assemblée."

A la demande du lieutenant-gouverneur, qui ne parlait pas le français, l'honorable Pierre Panet, un des commissaires nommés pour administrer le serment aux députés, répéta ce discours en français.

Les députés retournèrent ensuite dans leur salle et décidèrent, après discussion, de faire l'élection de l'orateur le lendemain.

Le 18 décembre, tous les députés, moins quatre, étaient rendus à leur poste.

M. Louis Dunière, député de Hertford, proposa

comme orateur M. Jean-Antoine Panet, député de la haute-ville de Québec. M. de Bonne, député de York, appuya cette proposition par un discours dans lequel il faisait ressortir toutes les brillantes qualités de M. Panet, sa science légale et surtout sa connaissance approfondie des lois municipales.

M. Panet parlait peu la langue anglaise, et le parti anglais tira parti de ce côté faible chez le candidat à la présidence, pour proposer un Anglais sachant le français. MM. James McGill, John Lees et James Walker proposèrent successivement comme orateur MM. William Grant, James McGill et Jacob Jordan.

Finalement, la motion de M. Dunière fut adoptée par une majorité de 10 voix, 28 contre 18.

Le vote se partagea ainsi :

Pour M. Panet : MM. Malhiot, de Rouville, Dunière, Digé, Papineau, de Lavaltrie, de Tonnancour, de Rocheblave, de Bonne, Bédard, Duchesnay, Cherrier, Guerout, Legras Pierreville, Boileau, Dupré, Saint-Martin, Bonaventure Panet, Rivard, Lacroix, Boisseau, Marcoux, de Lotbinière, Durocher, Dufour, Boudreau, Taschereau, Olivier.

Contre M. Panet : MM. Coffin, McGill, Barnes, Lees, Frobisher, Lester, Walker, Tod, Dambourgès, Jordan, de Salaberry, Grant, Young, McNider, O'Hara, Lynd, P.-L. Panet, Richardson.

Des trois Canadiens qui se prononcèrent contre l'élection de M. Jean-Antoine Panet à la charge d'orateur, un seul, M. Pierre-Louis Panet, député de Cornwallis, motiva son vote. Il parla ainsi :

“ Je dirai mon sentiment sur la nécessité que l'orateur que nous allons choisir possède et parle également les deux langues. Dans laquelle doit-il s'adresser au gouverneur ? Sera-ce dans la langue anglaise ou française ? Pour résoudre la question, je demande si

cette colonie est ou n'est pas colonie anglaise ? Quelle est la langue du souverain et de la législature dont nous tenons la constitution qui nous rassemble aujourd'hui ? Quel est le langage général de l'empire ? Quel est celui d'une partie de nos concitoyens ? Et quel sera celui de l'autre et de toute la province en général à une certaine époque ? Je suis Canadien, fils de Français, ma langue maternelle est la française, car grâce à la division toujours subsistante entre les Canadiens et les Anglais depuis la cession du pays, je n'ai pu savoir qu'imparfaitement la langue de ces derniers. Aussi mon témoignage n'est pas suspect. Ainsi je dirai qu'il y a une nécessité absolue pour les Canadiens d'adopter avec le temps la langue anglaise. Seul moyen de dissiper la répugnance et les soupçons que la diversité de langage entretiendra toujours entre deux peuples réunis par les circonstances et forcés de vivre ensemble, mais en attendant cette heureuse révolution, je crois qu'il est de la décence que l'orateur dont nous ferons choix puisse s'exprimer dans la langue anglaise lorsqu'il s'adressera au représentant de notre Souverain."

L'étrange attitude de M. Panet en cette circonstance a été justement censurée par nos historiens.

"Une telle conduite, dit M. T.-P. Bédard, dans son *Histoire de cinquante ans*, (p. 3), inqualifiable envers un frère, était en même temps une lâcheté envers les Canadiens ses compatriotes ; le mépris des membres des deux origines en fut la récompense."

Mais M. Pierre-Louis Panet était-il le frère de M. Jean-Antoine Panet, ainsi que le disent notre historien Garneau et M. T.-P. Bédard.

Non.

Trois Panet firent partie de notre premier parlement : Pierre-Louis Panet, député de Cornwallis ;

Bonaventure Panet, député de Leinster ; et Jean-Antoine Panet, député de la haute-ville de Québec. Les deux premiers étaient frères ; Jean-Antoine Panet était leur cousin germain.

Une escapade de journalistes. (VIII, II, 859.)

—Le 12 février 1836, pendant que nos députés discutaient de graves problèmes, Philippe Aubert de Gaspé et Napoléon Aubin, tous deux rédacteurs du *Fantasque*, se glissaient dans la garde-robe de la Chambre d'Assemblée, et de Gaspé jetait sur le poêle une certaine quantité d'*assa-foetida*.

Une odeur nauséabonde se répandit presque aussitôt non seulement dans la garde-robe et la Chambre d'Assemblée mais dans toutes les autres pièces du bâtiment. Nos deux espiègles s'étaient aussitôt esquivés.

Le *Canadien* du même jour disait :

“ Avant hier la nuit quelque étourdi a essayé de jeter une bouteille d'*assa-foetida* liquide sur un des poêles de la salle des séances, dans la Chambre d'Assemblée. On s'est servi d'une échelle pour monter jusqu'à la croisée du coin du nord, et on a cassé deux vitres, une dans chacune des deux premières fenêtres, mais soit oublié soit manqué de force, la bouteille est restée en dehors de la croisée intérieure, où elle a été trouvée le matin cassée et la plus grande partie du liquide empestant renversée sur la tablette.

“ La même tentative a été répétée ce soir aussitôt après l'ouverture de la séance. De l'*assa-foetida* a été jetée sur plusieurs poêles dans l'intérieur de la Chambre, et bientôt l'odeur est devenu insupportable dans tout le bâtiment, qu'on a aussitôt fumigé avec de la résine. Les empesteurs ont été vus.”

Le *Canadien* disait vrai. Les empesteurs avaient en effet été vus et, le lendemain, 13 février, MM. Séraphin

Bouc, député de Terrebonne, et Alphonso Wells, député de Shefford, les dénonçaient à la Chambre.

La Chambre décréta, le même jour, que de Gaspé et Aubin s'étaient rendus coupables d'infraction à ses privilèges et elle ordonna à son orateur d'expédier son warrant pour les mettre sous la garde du sergent d'armes.

L'orateur se hâta de confier un mandat d'arrestation au sergent d'armes, M. Coulson. (1)

Les deux journalistes, qui avaient été tenus, par leurs amis, au courant des délibérations de la Chambre d'Assemblée, eurent le temps d'échapper à la poursuite du sergent d'armes.

Ils se réfugièrent au manoir de Saint-Jean Port-Joli où ils passèrent le reste de l'hiver.

Dans l'intervalle, des amis influents avaient fait des démarches auprès des députés et lorsque les deux journalistes se montrèrent de nouveau dans les rues de Québec on les laissa en paix.

Philippe Aubert de Gaspé était le fils aîné de l'auteur des *Anciens Canadiens*. Il mourut prématurément en 1842 à Halifax, où il était traducteur à la Chambre d'Assemblée (2)

(1) Le mandat ordonnant l'arrestation de M. de Gaspé est aujourd'hui conservé au château de Ramezay à Montréal.

(2) Dans les *Recherches Historiques*, vol. XI, p. 363, nous avons raconté que Philippe Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*, fut condamné, le 10 novembre 1835, par la Chambre d'Assemblée, à un mois de prison pour avoir menacé un député. Il n'est jamais trop tard pour réparer une erreur. C'est Philippe Aubert de Gaspé fils qui fut condamné à la prison le 10 novembre 1835. Le lecteur est prié de faire la correction.

Madame Guillaume Prevost. (XII, III, 1130.)

—Le comté des Deux-Montagnes était en 1837 dans une effervescence complète. Les *patriotes*, abusant de leur force, molestaient tous ceux qui ne pensaient pas comme eux.

Madame Guillaume Prévost, de Sainte-Scholastique, ne s'était pas gêné en maintes et maintes circonstances de blâmer les *patriotes* de leurs excès, et de déclarer son attachement au gouvernement.

Dans la journée du 6 juillet, on informa secrètement madame Prévost que les *patriotes* viendraient l'attaquer pendant la nuit et on lui conseilla de fermer sa porte et de se cacher dans le voisinage.

Madame Prévost avait en ce moment un enfant de trois mois et demi sur les *planches*, et elle refusa d'abandonner ce petit cadavre. La nuit arrivée, elle plaça des lumières à toutes ses fenêtres qu'elle tint ouvertes ainsi que ses portes. Elle endossa l'habit de son mari et son bonnet bleu, puis chargea avec calme tous les fusils et les pistolets qu'elle put se procurer.

Au milieu de la nuit, les *patriotes*, au nombre d'uné cinquantaine, entourèrent la maison et se disposèrent à l'attaquer. Madame Prévost, lorsqu'elle les vit venir, se mit dans une fenêtre un fusil chargé au bras. Les *patriotes*, qui ne voulaient pas pousser les choses trop loin, la reconnurent malgré son déguisement, et se retirèrent en disant :—“ C'est elle, elle est capable de tirer sur nous, retirons nous ! ”

Les loyaux de Montréal, qui ne manquaient jamais l'occasion de manifester, firent une démonstration à madame Prévost. Ils lui offrirent une superbe théière comme marque d'admiration pour sa conduite héroïque.

Cette théière portait l'inscription suivante :

Presented to
Madame G. Prévost,
of Ste-Scholastique,
By a few loyalists of Montréal, in testimony
of heroism beyond her sex, displayed on
the evening of the 6th July
1837.

Madame Prévost reçut très cordialement la délégation des loyalistes montréalais qui, en septembre 1837, alla lui présenter, à Sainte-Scholastique, le cadeau en question.

Quelques semaines plus tard, madame Prévost eut une nouvelle occasion de se distinguer. Mais cette fois son aventure se termina d'une autre façon.

Le 15 octobre, au sortir de la messe, quelques-uns des patriotes de Sainte-Scholastique ayant adressé aux paroissiens des appels à la rébellion, madame Prévost prit la parole et engagea ses concitoyens à rester fidèles au gouvernement. Sur l'injonction qui lui fut faite de se taire, sinon qu'elle y serait forcée, elle sortit un pistolet et déclara qu'elle tuerait le premier qui mettrait la main sur elle. Les patriotes se retirèrent, mais, le lendemain, ils la firent arrêter pour port d'armes illégal et menaces. Madame Prévost fut détenue dans la prison de Montréal. (1)

Madame Prévost était la fille du docteur Auguste Globensky, qui arriva dans le pays en qualité de chirurgien dans les troupes auxiliaires allemandes, et épousa à Verchères, en 1784, une demoiselle Brosseau. Le lieutenant-colonel Maximilien Globensky, décédé à Saint-Eustache en 1866, était son frère.

(1) M. C.-A. Vallée, gouverneur de la prison de Montréal, nous informe qu'il n'a pu trouver dans les registres de la prison aucun indice qui lui permette d'établir que madame Prévost y ait séjourné en 1837.

Aime Dieu et va ton chemin. (XII, III, 1131.)—On s'est souvent demandé quelle était l'origine de la belle devise des zouaves pontificaux canadiens : "Aime Dieu et va ton chemin."

M. l'abbé Denis Gérin, ancien zouave et aujourd'hui curé de Saint-Justin, explique clairement cette origine dans l'histoire du séminaire de Nicolet publiée, il y a quelques années, par M. l'abbé J.-A.-T. Douville. Voici le précieux document que nous fournit notre ancien compagnon d'armes :

" Dans l'automne 1867 avait lieu l'invasion du territoire pontifical par les nouveau barbares du Nord. Après les brillants faits d'armes de Bagnorca, de Monte-Libretti, de Nercola, quelques cents soldats pontificaux se réunissaient à Mentana où ils attaquaient et mettaient en déroute les hordes garibaldiennes. Deux soldats canadiens, Murray et Larocque, avaient pris part à cette victoire en se couvrant de glorieuses blessures. Watts Russel agonisant, des dernières gouttes de son sang, venait d'écrire sur une pierre les mots devenus chers à tous les Canadiens : *ama Dio e tira via*, aime Dieu et va ton chemin. Ces événements, télégraphiés à l'univers catholique, créèrent un saint enthousiasme partout, mais nulle part plus qu'en Canada. Le vieux sang gaulois se réveilla. La soif du dévouement descendit au cœur d'une foule de jeunes gens et bientôt l'on commença à ébaucher le plan d'une croisade canadienne."

C.-E. ROULEAU

Le gouverneur DuQuesne (XI, XII, 1111.)—Notre ancien gouverneur, M. DuQuesne de Menneville, fit, le 14 décembre 1774, son testament devant maître Boulard, notaire à Paris, et institua pour héritière et légataire universelle sa sœur Ursule DuQuesne, veuve de Guillaume d'Icard.

A. B. C.

QUESTIONS

1135—Dans quelles circonstances Gaspard Gaurault et ses huit compagnons sont-ils allés faire naufrage au Cap à la Roche ?
NAVIG.

1136—Connait-on l'origine de l'expression populaire : " Envoyer quelqu'un au diable au vert " ?

POPULO

1137—Où trouverais-je les noms des seigneurs canadiens qui, pendant le siège du fort Saint-Jean en 1775, furent faits prisonniers et amenés en captivité aux Etats-Unis ?

MILIT.

1138—Je voudrais bien mettre la main sur le contrat de mariage de Guillaume Pepin avec Jeanne Méchin, de Trois-Rivières. Leur premier enfant naquit dans cette ville le 14 avril 1646

S. P.

1139—Le rapport de la commission formée par lord Dorchester le 29 décembre 1787 pour faire enquête sur les biens des Jésuites a-t-il été publié ? On se rappelle que les commissaires étaient MM. Kenelm Chandler, Thomas Scott, Coffin, G.-E. Taschereau, J.-A. Panet, Geo. Lawes, James McGill, Quinson de St-Ours et Hertel de Rouville.

CUR.

1140—Nos historiens nous apprennent que le marquis de Denonville, en venant prendre le gouvernement du Canada en 1685, amena avec lui un certain nombre de jeunes seigneurs appartenant à de hautes familles. Trouve-t-on quelque part les noms des jeunes nobles arrivés ici en même temps que M. de Denonville ?

A. G. B.